

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail – Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND  
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00033815 /MINHDU DU 09 SEPT 2024 PORTANT ATTRIBUTION DU  
MARCHÉ PASSE DE GRÉ A GRÉ SUIVANT AUTORISATION N°02891-  
24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 07 JUIN 2024, ACTUALISEE PAR LA LETTRE N°03479-  
24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 19 JUILLET 2024 POUR L'EXECUTION TRAVAUX  
D'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES A AKUM PAR SANTA DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEZAM :  
MILE 4 AKUM - JANGMA.

FINANCEMENT : FONDS ROUTIER – EXERCICES 2024, 2025

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La constitution ;
- Vu La loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
- Vu L'ordonnance 2024/001 du 20 juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
- Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu La circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29/12/2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'Exercice 2024;
- Vu L'autorisation de gré à gré N°02891-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 07 juin 2024, actualisée par la lettre N°03479-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 19 juillet 2024 pour l'exécution des travaux d'entretien de certaines voies à Akum par Santa dans le département de la Mezam : Mile 4 Akum - Jangma ;
- Vu Le Procès-Verbal de la séance N°081 du 06 Septembre 2024 de la CIPM/MINH DU ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif au Dossier de Consultation suscité:

| DCE   | Ville   | Soumissionnaire   | Montants TTC<br>(en F CFA)                              | Délais<br>d'exécution   |
|---|---------|---|---|---|
| Dossier de consultation suivant autorisation de gré à gré N°02891-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 07 juin 2024, actualisée par la lettre N°03479-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 19 juillet 2024 pour l'exécution des travaux d'entretien de certaines voies à Akum par Santa dans le département de la Mezam : Mile 4 Akum - Jangma. | Bamenda | ETS ANUTEMEH<br>JOHNSON FRU<br>BP: 5 255 Bamenda<br>Tél. : 677 76 98 21 | TF = 196 084 924<br>TC = 199 998 565<br>T = 396 083 489 | TF = Quatre (04)<br>mois<br>TF = Quatre (04)<br>mois<br>T = Huit (08)<br>mois |

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /- **LE MINISTRE**  
Yaoundé, le 09 SEPT 2024

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINH DU



*Ketcha Célestine*